



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9228^e séance

Mardi 20 décembre 2022, à 15 h 30

New York

Provisoire

Président : M. Raguttahalli (Inde)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M ^{me} Koumby Missambo
Ghana	M ^{me} Hackman
Irlande	M. Gallagher
Kenya	M ^{me} Toroitich
Mexique	M. Gómez Robledo Verduzco
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Lettre datée du 13 septembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/688)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 13 septembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/688)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Jenča.

M. Jenča (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur l'évolution récente de la situation dans le Caucase du Sud, en particulier la situation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Depuis mon dernier exposé (voir S/PV.9132), le 15 septembre, la situation est restée instable, les parties s'accusant régulièrement mutuellement de violations du cessez-le-feu. Néanmoins, malgré les incidents sporadiques, une lueur d'espoir de progrès dans les efforts diplomatiques en cours est apparue après la recrudescence de la violence survenue à la mi-septembre. Plusieurs initiatives diplomatiques de haut niveau ont en effet été lancées au cours des derniers mois.

Début octobre, le Premier ministre de la République d'Arménie et le Président de la République d'Azerbaïdjan se sont rencontrés à Prague en marge de la première réunion de la Communauté politique européenne, à l'invitation du Président de la République française et du Président du Conseil européen. La rencontre a abouti à un accord sur le déploiement de la capacité de surveillance de l'Union européenne en Arménie, dont le mandat a pris fin hier. À cet égard, nous prenons acte des informations indiquant que l'Union

européenne envisage d'établir une mission à plus long terme en Arménie, dans le but ultime de contribuer à instaurer une paix durable dans la région.

Fin octobre, les dirigeants arméniens et azerbaïdjanais se sont à nouveau réunis à Sotchi, à l'invitation du Président de la Fédération de Russie, où ils ont convenu, entre autres, de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force.

Outre les échanges au niveau des dirigeants, plusieurs réunions au niveau des Ministres des affaires étrangères et des Vice-Premiers Ministres ont eu lieu ces derniers mois. Ainsi, les Ministres des affaires étrangères arménien et azerbaïdjanais se sont entretenus à New York en septembre sous les auspices du Secrétaire d'État des États-Unis.

Dans différentes instances, les parties ont également examiné les modalités d'un éventuel règlement négocié, notamment les questions cruciales de la délimitation et de la démarcation de la frontière dans le cadre de la reconnaissance mutuelle de leur intégrité territoriale et de leur souveraineté.

Nous nous félicitons de tous ces échanges et de toutes ces initiatives de médiation, et nous préconisons une coordination étroite de ces efforts afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

Outre la mission de l'Union européenne acceptée par les deux parties, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation du Traité de sécurité collective ont, à la demande de l'Arménie, également déployé des missions techniques dans le pays.

Pour sa part, durant ses réunions bilatérales avec le Premier Ministre arménien, M. Pashinyan, et le Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères, M. Bayramov, en marge de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session, le Secrétaire général a recommandé d'avancer sur la voie d'un règlement pacifique. Il a renouvelé cet appel au cours de sa rencontre, la semaine dernière, avec le Ministre arménien des affaires étrangères, M. Mirzoyan. L'ONU restera en étroite relation avec tous les acteurs pertinents et les parties concernées, et est résolue à appuyer les efforts de paix en cours autant que de besoin. À l'invitation des Gouvernements hôtes, les équipes de pays des Nations Unies en Arménie et en Azerbaïdjan continuent également à procéder à diverses évaluations interinstitutions des besoins et des programmes à mettre en place, y compris dans les zones touchées par le conflit auxquelles il est possible d'accéder, suivant les besoins.

Malheureusement, malgré ces contacts diplomatiques prometteurs, les tensions observées tant à la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan qu'autour des zones contrôlées par les forces de maintien de la paix russes ne se sont pas apaisées comme on l'espérait, et divers incidents ont été signalés. Le dernier incident en date qui reflète cette intensification des tensions concerne les informations qui nous sont parvenues le 12 décembre, selon lesquelles des manifestations avaient été organisées à proximité d'un poste tenu par les soldats de la paix russes sur la route de Latchine, une artère d'une importance vitale pour les habitants de la région. Il a été rapporté que les manifestants protestaient contre l'exploitation illégale des ressources minérales et ses conséquences sur l'environnement des zones environnantes, selon ce qu'ils affirment. Les Nations Unies, qui ne sont présentes ni dans le corridor de Latchine ni dans les zones sous mandat des forces russes de maintien de la paix, ne sont pas en mesure de vérifier ou de confirmer les différentes affirmations et allégations. Il semblerait qu'en ce moment même, ces manifestations se poursuivent.

Ces derniers jours, l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont écrit au Secrétaire général et au Conseil de sécurité au sujet des événements récents, chaque partie faisant état de violations par l'autre partie des engagements pris et contestant les revendications de l'autre. Leurs versions des derniers événements sont très différentes. Chaque partie accuse l'autre de violer la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020 signée par les dirigeants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Fédération de Russie. Les médias et les forces russes de maintien de la paix présents dans la région ont signalé que certains biens et fournitures humanitaires et médicaux ont pu être acheminés. Il est impératif que la population, en particulier les personnes dans le besoin, puisse se déplacer librement et avoir accès aux services de base. À cet égard, nous nous félicitons de l'engagement exprimé par les forces russes de maintien de la paix de faciliter et de garantir un passage sûr à travers le corridor.

Le 14 décembre, le Secrétaire général a indiqué qu'il suivait avec préoccupation l'évolution de la situation autour du corridor de Latchine. Il a exhorté les deux parties à atténuer les tensions et à veiller à la liberté et à la sécurité de la circulation le long du corridor, conformément aux accords conclus précédemment. Il a également réitéré son appui aux efforts de médiation en cours dans la région. Les équipes de pays des Nations Unies en Arménie et en Azerbaïdjan maintiennent le contact avec les autorités et sont prêtes à répondre aux

besoins humanitaires émergents, si on leur en fait la demande et si les conditions le permettent.

Comme nous l'avons vu à maintes reprises, et plus récemment en septembre, la reprise du conflit pourrait entraîner des pertes considérables en vies humaines. Toute reprise du conflit aurait des répercussions non seulement sur les populations de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, mais aussi probablement sur celles de l'ensemble de la région du Caucase du Sud et ailleurs. La communauté internationale ne doit pas laisser cela se produire. Les parties doivent respecter l'obligation qui leur incombe d'appliquer pleinement la déclaration trilatérale sur le cessez-le-feu du 9 novembre 2020 et les déclarations et engagements convenus ultérieurement, et intensifier leurs efforts diplomatiques pour parvenir à un règlement négocié, durable et pacifique avant qu'il ne soit trop tard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Jenča de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie M. Jenča pour son exposé. Les événements de ces derniers jours sont très préoccupants. Je souhaiterais souligner deux points.

Premièrement, les entraves mises à la circulation sur le corridor d'accès qui relie l'Arménie au Haut-Karabakh depuis le 12 décembre sont inacceptables. Le blocage du corridor de Latchine a pour conséquence directe d'isoler la population du Haut-Karabakh. Il entraîne des conséquences humanitaires qui s'aggravent chaque jour davantage. La France appelle au rétablissement sans conditions de la circulation le long du corridor et des approvisionnements au Haut-Karabakh, dans le respect des droits des populations qui y résident.

La France appelle à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020. Elle relève par ailleurs que, comme la République d'Azerbaïdjan s'y est engagée, la sécurité des déplacements des personnes, des véhicules et des marchandises le long du corridor de Latchine, dans les deux directions, doit être garantie. La France demande également l'accès immédiat, libre et sans entrave des organisations humanitaires et des organismes des Nations Unies, notamment le Haut-Commissariat pour les réfugiés, aux populations concernées, y compris par le corridor de Latchine. Elle prend note que des premiers

convois du Comité international de la Croix-Rouge ont pu être organisés.

Deuxièmement, la France appelle l'Arménie et l'Azerbaïdjan à créer un climat propice à l'aboutissement des négociations en cours et à progresser, exclusivement par la voie du dialogue, en excluant tout recours à la force, vers le règlement de l'ensemble des questions en suspens, y compris celle des droits et garanties pour la population du Haut-Karabakh.

Aux côtés de l'Union européenne, la France continuera de contribuer aux efforts pour favoriser le dialogue entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Nous appuyons la recherche de progrès sur l'ensemble des sujets en négociation, notamment le projet de traité de paix, la délimitation de la frontière, les questions humanitaires et l'ouverture des voies de communication dans l'objectif d'une paix durable dans la région. La réunion de Prague du 6 octobre dernier, à laquelle il a été fait référence, entre le Président de la République, le Président du Conseil européen, le Président de l'Azerbaïdjan et le Premier Ministre de l'Arménie, a permis d'aboutir à des avancées importantes. La France se tient à la disposition des parties pour contribuer à ces objectifs, en lien avec l'ensemble des partenaires et des parties prenantes. Nous avons diffusé un projet de déclaration à la presse, qui est ouvert aux commentaires jusqu'à 10 heures demain matin, et je remercie les membres pour leur contribution.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé.

Comme les autres membres du Conseil de sécurité, les Émirats arabes unis sont préoccupés par la récente intensification des tensions entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Nous continuons d'insister sur l'importance de la désescalade et de la retenue. Toutes les parties doivent s'abstenir d'exacerber la situation par des actes ou des déclarations susceptibles d'attiser les tensions, notamment en raison des conséquences humanitaires potentielles. Il importe d'améliorer la situation des civils et de ne pas rendre leur vie plus précaire.

Nous nous faisons l'écho de la déclaration du Secrétaire général du 14 décembre s'agissant de la nécessité de veiller à la liberté et à la sécurité de la circulation le long du corridor de Latchine, conformément à la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020 signée par l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Fédération de Russie. Les événements survenus récemment renforcent la nécessité de trouver une solution globale et durable en faisant fond sur les

progrès déjà accomplis. À cet égard, nous soulignons l'importance des déclarations trilatérales, notamment celles du 11 janvier 2021, du 26 novembre 2021 et du 31 octobre dernier. Les Émirats arabes unis réaffirment leur position de principe selon laquelle il ne peut y avoir de solution militaire durable aux conflits. Nous continuons d'exhorter les parties à régler leurs différends par des moyens pacifiques et diplomatiques, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies. Nous encourageons les deux parties à participer de bonne foi et de manière constructive aux efforts de médiation, afin d'instaurer une paix durable dans la région.

En cette période d'incertitudes aux niveaux régional et géopolitique, nous, les membres du Conseil et la communauté internationale, devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour promouvoir la stabilité, le dialogue et la coexistence pacifique. Les Émirats arabes unis continueront d'appuyer tous les efforts déployés à cette fin.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé.

Nous avons pris note de la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Arménie (S/2022/688) et de la lettre adressée au Secrétaire général par l'Azerbaïdjan (S/2022/885). Bien que présentant des perspectives contrastées, les informations fournies permettent de comprendre les évolutions sur le terrain, leur dynamique et leurs incidences sur les populations. Malgré les divergences de vues sur certaines questions, nous nous félicitons du fait que les deux parties soient attachées au dialogue et à une résolution pacifique de tous les problèmes.

Nous reconnaissons qu'il importe d'assurer la liberté et la sécurité de la circulation le long du corridor, conformément aux accords antérieurs conclus entre les deux pays. Ces accords doivent être respectés et appliqués par les deux parties. La libre circulation des biens et des personnes dans le corridor de Latchine est d'une grande importance pour les populations à l'intérieur et autour de la zone. Comme convenu par les deux parties, le contingent russe de maintien de la paix actuellement déployé dans la région est chargé d'organiser la circulation des personnes, des marchandises et des véhicules le long de la route.

Pour ce qui est des préoccupations relatives à l'exploitation des ressources naturelles, nous appelons les deux parties à s'engager pleinement dans des

pourparlers afin de trouver des solutions mutuellement acceptables. Le dialogue est la meilleure façon de traiter chaque question. Dans ce contexte, nous rappelons la réunion des dirigeants arméniens et azerbaïdjanais tenue en marge du sommet de la Communauté politique européenne à Prague début octobre, où il a été convenu d'envoyer une mission d'observateurs européens à la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. D'autres réunions importantes ont eu lieu, comme nous l'a dit le Sous-Secrétaire général Jenča. C'est la bonne voie à suivre, et nous nous félicitons de ces avancées.

Il est particulièrement important de souligner que les deux parties ont exprimé leur volonté de signer un traité de paix dès que possible. Nous ne saurions trop insister sur l'importance de ce point, non seulement pour la stabilité de la zone frontalière, mais aussi pour le règlement pacifique global de toutes les questions en suspens. Il n'y a pas d'autre option qu'une solution pacifique négociée par la voie de la diplomatie, ce qui, nous l'espérons, aboutira à un traité de paix. Plus tôt l'Arménie et l'Azerbaïdjan s'engageront dans cette voie, mieux ce sera pour les populations de ces deux pays et de la région.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča pour son exposé.

La Chine a pris note des lettres adressées récemment par l'Arménie au Président du Conseil de sécurité (S/2022/688) et par l'Azerbaïdjan au Secrétaire général (S/2022/885) sur la situation dans le corridor de Latchine et se déclare préoccupée par la situation actuelle et ses répercussions humanitaires. Nous pensons que les différends relatifs au corridor de Latchine doivent être résolus par le dialogue et la concertation. La Russie a beaucoup œuvré à cette fin, obtenant des avancées dont la Chine se félicite. Nous espérons que, grâce aux bons offices de la Russie et d'autres parties intéressées, les désaccords entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan au sujet du corridor de Latchine seront résolus le plus rapidement possible.

L'Arménie et l'Azerbaïdjan sont de proches voisins et il est dans l'intérêt fondamental des deux pays de parvenir à une sécurité et à un développement communs par la coopération. Ces dernières années, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Russie ont publié quatre déclarations trilatérales, prévoyant des arrangements sur la cessation des hostilités, la coopération économique et en matière de transports et les questions frontalières, respectivement, preuve de la volonté politique des deux

pays de régler les différends par des moyens politiques et diplomatiques

Nous encourageons l'Arménie et l'Azerbaïdjan, sur la base de ces quatre déclarations trilatérales et avec les bons offices de la Russie et des autres parties intéressées, à se rencontrer à mi-chemin et à régler comme il convient les différends entre les deux pays sur la base du droit international universellement reconnu et des normes régissant les relations internationales. La Chine soutient tout effort diplomatique qui contribue à cet objectif et jouera également un rôle constructif à cette fin.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à remercier le Sous-Secrétaire général Jenča pour son exposé aujourd'hui.

Les États-Unis sont profondément préoccupés par les obstacles actuels à l'utilisation du corridor de Latchine et par les retombées humanitaires croissantes de la situation. Soyons clairs : les obstacles à l'utilisation du couloir de Latchine font reculer le processus de paix, sapent la confiance internationale dans ce processus et peuvent avoir de graves conséquences humanitaires.

Nous appelons le Gouvernement azerbaïdjanais et les autres responsables de la sécurité du corridor à rétablir la libre circulation, y compris à des fins humanitaires et commerciales, dans les meilleurs délais. Nous jugeons encourageant le rétablissement de l'approvisionnement en gaz de la population du Haut-Karabakh. Toute tentative de couper les services essentiels à la population civile du Haut-Karabakh est inacceptable. Les États-Unis continueront à appeler toutes les parties à faire preuve de retenue, à cesser immédiatement les activités qui sapent le processus de paix et à respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire.

Les revendications en suspens entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan doivent être réglées dans le cadre de négociations pacifiques. Les négociations sont le seul moyen de parvenir à une paix durable. Pour sa part, la communauté internationale doit rester engagée dans les efforts visant à négocier une paix durable par la voie diplomatique.

Comme le temps l'a montré, il ne peut y avoir de solution unilatérale ou militaire à ce conflit. Les deux parties doivent s'engager à nouveau dans le processus diplomatique et rétablir des lignes de communication directes par la voie diplomatique. Toutes les parties doivent intensifier leur engagement diplomatique et

progresser vers la normalisation de leurs relations grâce à un accord de paix global et durable.

Il doit y avoir un règlement global négocié de toutes les questions restantes. Les États-Unis restent attachés à un cessez-le-feu durable et à une résolution pacifique de ce conflit. Nous restons activement engagés aux niveaux bilatéral et multilatéral, ainsi qu'avec nos partenaires dans la poursuite de cet objectif commun. Nous restons prêts à faciliter le dialogue entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan sur le plan bilatéral, trilatéral et en coordination avec des partenaires tels que l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, afin de parvenir à un règlement politique à long terme du conflit, conformément au droit international, y compris la Charte des Nations Unies et l'Acte final d'Helsinki.

Je voudrais terminer en réaffirmant une fois de plus l'importance d'un règlement global négocié de toutes les questions en suspens entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons remercier le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča pour son exposé. Nous notons également la participation à notre séance d'aujourd'hui des Représentants permanents de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan.

Nous sommes préoccupés par les informations que nous avons reçues concernant le blocage du corridor de Latchine, qui résulte de désaccords sur l'exploitation des gisements de minerai dans la région. Le corridor de Latchine assure la liaison entre le Haut-Karabakh et l'Arménie. Selon la déclaration faite par les dirigeants de la Russie, de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie le 9 novembre 2020, le corridor de Latchine est sous le contrôle du contingent de maintien de la paix russe, qui reste un garant de la stabilité dans la région et s'acquitte de cette tâche avec efficacité.

Il est important de rappeler que lors de la signature de la déclaration du 9 novembre 2020, les parties ont pris des engagements qui doivent être strictement respectés, notamment pour garantir qu'il n'y ait pas de problèmes ou de difficultés pour la vie des civils. Nous espérons que le rétablissement complet du réseau de transport se fera dans un avenir très proche. Ces derniers jours, la partie russe, par l'intermédiaire du Ministère de la défense, du commandement de son contingent de maintien de la paix dans la région et du Ministère des affaires étrangères, a déployé tous les efforts possibles

pour régler au plus vite la situation autour du corridor de Latchine.

Nous avons des contacts réguliers avec nos partenaires azerbaïdjanais et arméniens, ce qui nous a permis d'obtenir la reprise de l'approvisionnement en gaz du Haut-Karabakh et la réouverture partielle du corridor de Latchine à la circulation. Les paramètres de la visite d'experts environnementaux azerbaïdjanais dans les gisements de minerai du Haut-Karabakh sont en train d'être négociés.

Nous espérons que tous les accords sur le cessez-le-feu et le non-recours à la force, qui ont été conclus grâce à la médiation russe, seront appliqués. Nous appelons l'Azerbaïdjan et l'Arménie à faire preuve de retenue, à s'abstenir de prendre des mesures susceptibles d'accroître les tensions et à respecter les accords conclus dans les déclarations trilatérales faites par les dirigeants de la Russie, de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie le 9 novembre 2020, les 11 janvier et 26 novembre 2021, et le 31 octobre de cette année.

Nous sommes convaincus que la mise en œuvre complète et intégrale des dispositions de ces déclarations est le moyen le plus durable de normaliser les relations entre Bakou et Erevan. Ces quatre documents sont exhaustifs et inextricablement liés. Leurs dispositions découlent les unes des autres et leur mise en œuvre garantira que les conditions d'une paix durable dans le Caucase du Sud sont en place, ce qui est dans l'intérêt non seulement des pays de la région, mais aussi de tous leurs voisins.

Nous sommes déterminés à continuer de fournir toute l'assistance nécessaire à Bakou et à Erevan pour faire en sorte que les accords soient mis en œuvre sous des formes et avec une portée acceptables pour les deux parties.

Le Groupe de travail trilatéral sur l'élimination des obstacles à l'établissement de liens économiques et de liaisons de transport dans la région, coprésidé par les Vice-Premiers Ministres russe, arménien et azerbaïdjanais, poursuit ses travaux. Sa dernière réunion a eu lieu le 6 décembre.

En outre, nous poursuivons nos échanges avec les parties arménienne et azerbaïdjanaise en vue de préparer un accord de paix. Nous partons du principe que tous les différends entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan doivent être réglés exclusivement par des moyens politiques et diplomatiques. En ce qui concerne les questions frontalières, celles-ci doivent être réglées dans le cadre des

travaux de la Commission bilatérale de délimitation de la frontière arméno-azerbaïdjanaise, qui s'acquitte de ses tâches avec l'aide consultative de la Russie.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, M. Jenča, de son exposé fort utile.

Le Royaume-Uni demeure profondément préoccupé par la récente fermeture du corridor de Latchine. Nous nous félicitons de constater que l'approvisionnement en gaz de la région a été rétabli, mais nous continuons à demander la réouverture immédiate du corridor. Le corridor de Latchine est le seul moyen par lequel les produits de première nécessité peuvent être acheminés dans la région. Sa fermeture depuis plus d'une semaine risque d'avoir de graves conséquences humanitaires, en particulier en hiver. Par ailleurs, nous constatons avec préoccupation que des civils sont immobilisés en raison de cette fermeture et nous préconisons vivement de faire de leur retour sans entrave une priorité.

Nous sommes en contact avec les Gouvernements arménien et azerbaïdjanais. Ce n'est que par la diplomatie, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qu'une paix durable pourra être obtenue. Le Royaume-Uni continue d'appuyer les efforts de négociation déployés au niveau international en vue de garantir la stabilité et la paix dans la région.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, M. Miroslav Jenča, de son exposé.

C'est avec inquiétude que le Brésil a pris connaissance des informations faisant état de restrictions à la liberté de circulation dans le corridor de Latchine. Le droit de passage sur cette route est un des piliers de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020. Toute obstruction, quel qu'en soit le prétexte, met en péril le bien-être de la population du Haut-Karabakh et menace le processus de réconciliation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, dans le cadre d'un conflit qui a déjà coûté la vie à des milliers de personnes.

Heureusement, les tensions de ces derniers jours n'ont pas débouché sur des épisodes de violence. Nous encourageons les parties à faire preuve de la même retenue dans leurs discours, afin que la dureté de leurs mots ne soit pas interprétée comme une incitation à la reprise des hostilités. Il est indispensable de maintenir

ouvertes les voies de dialogue et d'adopter des mesures de confiance afin de clarifier objectivement les faits et de trouver des solutions pragmatiques.

Nous prenons note des efforts de médiation de la Fédération de Russie, qui ont contribué à la reprise de l'approvisionnement de la région en gaz. Nous encourageons les autres membres à agir de manière tout aussi constructive afin d'empêcher la crise de s'intensifier et d'éviter les dangers liés à une aggravation de la situation humanitaire.

La déclaration du 9 novembre 2020 constitue une première feuille de route pour la consolidation de la paix. Il est impératif que les parties s'abstiennent de tout acte susceptible d'être considéré comme une violation de ses dispositions afin de créer les conditions qui permettront à la commission établie pour délimiter la frontière bilatérale de s'acquitter efficacement de son mandat.

M^{me} Toroitich (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, M. Miroslav Jenča, de son exposé.

Le Kenya est profondément préoccupé par les informations faisant état de blocages en cours le long du corridor de Latchine, qui est, nous croyons comprendre, essentiel pour garantir l'accès humanitaire à la région du Haut-Karabakh. Nous appelons les deux parties à désamorcer les tensions actuelles et à coopérer pour garantir la liberté de circulation, en toute sécurité, le long du corridor, conformément aux accords précédemment conclus.

Nous insistons sur la nécessité pour les parties d'exercer la plus grande retenue et de s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver la situation. Elles doivent tout particulièrement s'abstenir de se livrer à des campagnes de désinformation et de mésinformation, notamment sur les médias sociaux, car cela pourrait semer la panique au sein de la population et saper les efforts visant à contenir la situation et à rétablir le calme et la concorde.

Aucun conflit, pas même celui-ci, ne peut être réglé par des moyens militaires. En revanche, le déploiement des outils que la Charte des Nations Unies met à notre disposition pour régler pacifiquement les différends, notamment la concertation et la négociation, est notre meilleure chance de parvenir à une issue durable.

Par conséquent, nous encourageons les parties prenantes à continuer de collaborer avec les deux parties afin de parvenir à un règlement global et durable du

conflit et de normaliser les relations, sur la base de la reconnaissance mutuelle et du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun à l'intérieur de ses frontières.

Je tiens à réaffirmer que le dialogue doit être considéré comme la première et la plus viable des options pour régler les conflits. Les deux pays doivent y prendre part de bonne foi. Avec de la volonté politique et de la détermination, ce dialogue donnera, tôt ou tard, des résultats tangibles qui profiteront aux deux pays ainsi qu'à leurs populations.

M. Gómez Robledo Verduzco (Mexique) (*parle en espagnol*) : À l'instar des préopinants, je remercie le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, M. Jenča, des informations qu'il nous a fournies, et je salue également la participation des représentants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan à la présente séance.

Le Mexique suit avec une profonde inquiétude l'intensification des tensions en ce qui concerne la situation dans le corridor de Latchine. Nous sommes très préoccupés par les conséquences que cette situation pourrait avoir sur la fourniture de l'aide humanitaire aux populations de cette région, qui plus est en plein hiver, si le blocage de la circulation des véhicules et des personnes venait à persister. Nous appelons à la libre circulation le long du corridor, conformément aux dispositions de l'accord du 9 novembre 2020, et au respect du droit international, tout particulièrement le droit international humanitaire.

Le Mexique appelle une fois encore les parties à respecter et appliquer pleinement toutes les dispositions de cet accord et à régler leurs différends par la voie du dialogue en vue de conclure un accord de paix qui contribuerait grandement à la stabilité régionale. Nous appelons tous les acteurs internationaux qui peuvent dialoguer avec les parties à les exhorter à régler leurs différends, comme je l'ai dit, par la voie diplomatique.

Mais surtout, nous demandons instamment aux parties de s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver les tensions ou de déclencher une escalade de la violence. Le coût humain des crises passées est déjà extrêmement élevé, et il faut éviter toute situation susceptible de mettre en danger la population civile.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé.

Nous regrettons que les tensions se soient accrues ces dernières semaines. La Norvège est particulièrement préoccupée par l'évolution de la situation dans le corridor de Latchine et le risque qu'elle entraîne une nouvelle déstabilisation de la région. Le blocage du corridor a déjà eu de graves conséquences humanitaires. L'acheminement des fournitures médicales et les évacuations sanitaires ont été interrompus. Toute perturbation de la fourniture de biens et de services essentiels nuit en premier lieu aux groupes les plus vulnérables. Cela peut et doit être évité.

Nous appelons toutes les parties à respecter les accords conclus dans la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020. Nous demandons plus particulièrement à l'Azerbaïdjan de garantir la sécurité des déplacements le long du corridor de Latchine. Il n'est dans l'intérêt de personne de déclencher une situation humanitaire évitable dans le Haut-Karabakh. Des solutions doivent être recherchées par la voie du dialogue et des initiatives diplomatiques. Nous exhortons les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à prendre des mesures pour désamorcer la situation et à revenir à la table des négociations de bonne foi et sans conditions préalables.

Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité se saisisse de cette question aujourd'hui. La communauté internationale ne peut pas se contenter d'attendre que le calme revienne après la tempête, en espérant qu'elle finisse par passer. Nous réaffirmons notre appui aux efforts de médiation déployés dans la région et saluons l'action menée par la communauté internationale pour faire avancer les négociations.

M^{me} Hackman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Sous-Secrétaire général, M. Miroslav Jenča, de son exposé sur les conditions de sécurité entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, qui a mis l'accent sur les faits récents survenus dans le corridor de Latchine. Je réaffirme l'appui du Ghana aux efforts consentis par l'ONU pour aider à trouver une solution durable au conflit qui oppose depuis longtemps ces deux pays voisins.

Je me félicite par ailleurs de la participation des représentants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan à la présente séance, en vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

Ma délégation a pris bonne note de la lettre adressée au Conseil en date du 18 décembre, dans laquelle l'Arménie exprime ses préoccupations, ainsi

que de la lettre correspondante de l'Azerbaïdjan, datée du 19 décembre. Nous encourageons les parties à mettre de côté leurs récriminations mutuelles et à poursuivre le dialogue afin de régler tous les problèmes qui se posent.

En tant qu'ami de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, le Ghana demeure préoccupé par les tensions qui secouent les deux pays depuis des siècles et qui, par intermittence, dégénèrent en conflit armé, entraînant des pertes civiles et militaires, ainsi que la destruction d'infrastructures. La pérennité des identités ethniques, culturelles et historiques des peuples, qui, comme nous le savons, influencent grandement le conflit, exige des deux parties et de la communauté internationale qu'elles continuent d'œuvrer de concert pour trouver les moyens de favoriser la coexistence pacifique des deux peuples, et ce, en accord avec une conception moderne de l'État et conformément au droit international.

Dans le cadre de la séance d'information d'aujourd'hui, je voudrais formuler les quatre observations suivantes. Premièrement, nous renouvelons notre appel à l'apaisement des tensions et demandons instamment aux deux parties de s'abstenir de toute action unilatérale et de tout discours incendiaire, qui ont prouvé par le passé qu'ils pouvaient facilement dégénérer en hostilités armées. Tandis que les autorités de l'État s'efforcent de bâtir la paix en mettant en œuvre les accords de cessez-le-feu existants, les communautés doivent elles-mêmes être tout aussi déterminées à régler, par le dialogue et des mesures constructives, tout nouveau différend lié au conflit du Haut-Karabakh. Nous engageons vivement les dirigeants locaux et la société civile à appuyer les efforts de paix en facilitant les échanges intercommunautaires et en évitant toute action susceptible de semer la discorde.

Deuxièmement, nous appelons de nouveau les parties à rester attachées à la mise en œuvre intégrale de toutes les déclarations trilatérales, qui, de notre point de vue, constituent des étapes importantes vers la cessation complète des hostilités, un règlement progressif du conflit et la normalisation des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Toutes les parties doivent assumer leurs responsabilités de manière cohérente, conformément aux dispositions de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020, y compris le paragraphe 6 relatif au corridor de Latchine.

Il importe également que le processus de tracé et de délimitation des frontières soit entrepris sur la base des normes établies du droit international et de la Charte des Nations Unies, en tenant particulièrement compte

des principes de reconnaissance mutuelle de l'intégrité territoriale, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force pour l'acquisition de territoires et du règlement pacifique des différends.

Troisièmement, nous exhortons la communauté internationale à appuyer la normalisation des relations entre les deux pays. Le continent européen étant déjà confronté à de nombreux bouleversements dus à la guerre en Ukraine et à d'autres situations instables, il convient, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, de veiller à l'apaisement des tensions dans le Caucase du Sud. La mise en œuvre de mesures de confiance contribuerait à renforcer la paix fragile qui prévaut actuellement entre les deux parties.

La communauté internationale doit aussi contribuer à faciliter les négociations en vue d'un règlement complet du conflit du Haut-Karabakh et d'un futur traité de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Nous maintenons notre soutien aux efforts de médiation déployés au niveau international par les forces russes de maintien de la paix, ainsi qu'aux démarches entreprises par le Conseil de l'Union européenne, les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et l'Organisation du Traité de sécurité collective.

Pour qu'ils portent pleinement leurs fruits, ces efforts doivent être cohérents, coordonnés et axés sur les principes consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies. Nous exhortons en outre les deux parties à rester réceptives et attachées aux différents efforts de médiation destinés à instaurer la paix durable qui échappe à leurs peuples.

Quatrièmement, nous soulignons qu'il importe que les deux parties donnent la priorité aux intérêts humanitaires des populations civiles. Elles doivent veiller à éviter toute action susceptible de violer involontairement les droits fondamentaux des populations, notamment le droit à la liberté de circulation. Il convient de remédier d'urgence à tout blocage, réel ou supposé, du corridor de Latchine afin de garantir la circulation ininterrompue et sûre de toutes les personnes et marchandises commerciales.

Enfin, je tiens à réaffirmer que le Ghana partage l'aspiration collective du Conseil à la paix, à la sécurité et à la stabilité entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et dans l'ensemble de la région du Caucase.

M. Gallagher (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé.

Comme d'autres pays, l'Irlande est vivement préoccupée par la poursuite du blocage du corridor de Latchine, qui a débuté le 12 décembre et a de graves conséquences pour la population locale. Si les personnes, les marchandises, les denrées alimentaires et les fournitures médicales ne peuvent pas circuler librement par ce corridor vital, le peuple du Haut-Karabakh risque fort de connaître une crise humanitaire cet hiver. Nous, membres du Conseil, devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour prévenir une telle situation et empêcher qu'une nouvelle catastrophe provoquée par l'homme ne se produise sous nos yeux. C'est pourquoi l'Irlande appelle les autorités azerbaïdjanaises à rétablir immédiatement et sans condition la liberté et la sécurité de circulation le long du corridor de Latchine, conformément à la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020.

En tant qu'États parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont l'obligation de garantir le droit de réunion pacifique. L'exercice légitime de ce droit doit être respecté, tout en veillant à ce qu'il ne compromette pas la sécurité et la santé publiques ni les droits et libertés d'autrui.

L'heure est à la retenue et à la désescalade. Il est temps de modérer les propos et de s'abstenir de toute menace ou provocation. Il est temps de poursuivre les importants efforts de réconciliation afin d'éviter de nouvelles pertes inutiles en vies humaines. Les préoccupations peuvent et, de fait, doivent être abordées dans le cadre de discussions et de consultations avec les parties concernées. Nous nous félicitons des mesures prises par les dirigeants arméniens et azerbaïdjanais pour surmonter leurs différends et instaurer une paix durable et viable dans la région.

L'Irlande est favorable à un règlement négocié, global et durable du conflit, notamment en ce qui concerne le statut à long terme du Haut-Karabakh. Nous continuons d'apporter notre plein soutien au format international du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en vue d'atteindre cet objectif. Nous appuyons fermement la mobilisation continue et active de l'Union européenne visant à aider les parties dans leur important travail de règlement pacifique des problèmes en suspens, notamment dans le cadre du processus de dialogue de Bruxelles.

L'Irlande, aux côtés de ses partenaires de l'Union européenne, défend l'objectif commun consistant à faire du Caucase du Sud une région où les populations vivent dans la paix, la sécurité et la prospérité. J'encourage

toutes les personnes réunies autour de cette table à faire de même.

M^{me} Koumby Missambo (Gabon) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča pour la clarté de son exposé sur la situation qui prévaut le long du corridor de Latchine ainsi que sur les tensions entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Nous sommes préoccupé par les informations faisant état d'un blocus du corridor de Latchine depuis le 12 décembre, et susceptible d'entraîner une crise humanitaire. Le droit de passage par ce corridor doit absolument être garanti. Il est important que nous puissions tirer des leçons des affrontements à grande échelle de septembre à la frontière directe entre les deux pays, qui ont fait de nombreuses victimes de part et d'autre. Nous appelons les parties à s'abstenir de tout discours de provocation de nature à alimenter les antagonismes. Les parties doivent s'en tenir à l'accord de cessez-le-feu du 10 septembre 2020.

Nous prenons note de la position exprimée par les autorités de l'Azerbaïdjan, qui se défendent de toute intention de bloquer ledit corridor et soulignant les risques environnementaux découlant de l'exploitation de ressources naturelles dans la zone. Quoi qu'il en soit, une enquête indépendante doit être menée pour établir les faits et éclairer le Conseil de sécurité sur la réalité de la situation le long de cette route indispensable et vitale pour l'approvisionnement des populations. Nous réitérons la nécessité de poursuivre les négociations, sur la base du cadre tracé par l'accord tripartite, en vue de trouver un accord sur les questions cruciales en suspens, notamment la signature d'un traité de paix et la délimitation des frontières. Nous appelons les deux parties à la désescalade et à tout mettre en œuvre pour apaiser la situation et améliorer le quotidien des populations concernées, spécialement en cette saison hivernale.

Face à la fragilité de la situation sur le terrain, la communauté internationale doit se mobiliser afin de promouvoir le dialogue en vue d'une solution permettant une coexistence pacifique entre les deux pays. Nous encourageons toutes les initiatives régionales à même de promouvoir la construction d'une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Inde.

Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča d'avoir fait le point sur les derniers faits survenus concernant la situation à la frontière entre l'Arménie et

l'Azerbaïdjan. Les informations faisant état d'un blocus du corridor de Latchine laissent présager des difficultés en ce qui concerne l'acheminement au Haut-Karabakh de produits essentiels, tels que les denrées alimentaires et les médicaments. C'est une question très préoccupante qui pourrait se muer en une crise humanitaire. Nous nous associons au Secrétaire général pour exhorter les parties à atténuer les tensions et à veiller à la liberté et à la sécurité de la circulation le long du corridor, conformément aux accords conclus précédemment. Nous réaffirmons notre appui aux efforts de médiation en cours dans la région. Nous demeurons convaincus que des différends de ce type doivent être réglés par la voie de la diplomatie et du dialogue. Nous encourageons les deux parties à rechercher des moyens diplomatiques de parvenir à une solution durable et pacifique.

Nous réaffirmons une fois de plus que l'ordre mondial est fondé sur le droit international, la Charte des Nations Unies et le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les États.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de l'Arménie.

M. Margaryan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence indienne d'avoir organisé la séance d'urgence d'aujourd'hui.

L'urgence de la situation est due à l'évolution de la crise humanitaire créée par l'Azerbaïdjan qui impose illégalement un blocus à la population du Haut-Karabakh, en violation directe des engagements qu'il a contractés, en particulier de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020, ainsi que de ses obligations internationales basées sur les principes fondamentaux du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Depuis le 12 décembre, le passage en toute sécurité des personnes, des denrées alimentaires et des médicaments vers le Haut-Karabakh est rendu absolument impossible en raison d'une campagne massive de manifestations parrainées par l'État lancée par l'Azerbaïdjan le long du corridor de Latchine, bloquant la seule et unique voie d'approvisionnement pour entrer et sortir du Haut-Karabakh. Les actes de l'Azerbaïdjan constituent une violation directe du paragraphe 6 de la déclaration trilatérale, qui stipule que le corridor de Latchine doit assurer la liaison entre le Haut-Karabakh et l'Arménie en restant sous le contrôle des forces de maintien de la paix de la Fédération de Russie, et que

l'Azerbaïdjan doit « garantir la sécurité de la circulation des citoyens, des moyens de transport et des marchandises le long du corridor de Latchine, dans les deux sens ».

En orchestrant un blocus illégal du corridor de Latchine en invoquant de prétendues préoccupations environnementales, l'Azerbaïdjan a en fait ciblé une population de 120 000 personnes en l'isolant dans des conditions humanitaires précaires pendant la saison hivernale. Le blocus de cette voie d'approvisionnement humanitaire essentielle a entraîné de multiples perturbations et difficultés. Au moins 1 100 civils sont bloqués le long de cette autoroute fermée depuis une semaine, se trouvant ainsi dans l'impossibilité de rentrer chez eux. Des enfants sont séparés de leur famille. La fourniture de soins de santé et de services sociaux est entravée, mettant des vies en danger et causant des souffrances humaines. Le transfert de patients nécessitant un traitement urgent dans les hôpitaux arméniens est devenu impossible, ce qui a déjà entraîné la mort d'un patient gravement malade. Depuis le 12 décembre, seul un patient a été transféré, et ce, dans le cadre d'une opération qui a nécessité la coopération de plusieurs parties prenantes, notamment les soldats de la paix et le Comité international de la Croix-Rouge. Cela montre clairement que le corridor reste fermé à la population, contrairement à ce qu'a insinué la partie azerbaïdjanaise. Des pénuries de nourriture et d'autres produits essentiels ont déjà été signalées, 4 000 tonnes de marchandises n'étant toujours pas arrivées à leur destination. Ce siège médiéval de la population du Haut-Karabakh a été exacerbé par l'interruption de l'approvisionnement en gaz pendant trois jours consécutifs dans des conditions hivernales rigoureuses. L'absence de chauffage a perturbé le fonctionnement des écoles, privant les enfants de leur droit fondamental à l'éducation.

La situation alarmante dans le Haut-Karabakh est sur le point de se transformer en une catastrophe humanitaire. Malgré les efforts déployés par les forces de maintien de la paix sur le terrain, les négociations engagées entre les autorités du Haut-Karabakh et la partie azerbaïdjanaise, en vue de rétablir le fonctionnement sûr et sans entrave du corridor, n'ont jusqu'à présent donné aucun résultat. Le caractère coordonné des actes auxquels se livre l'Azerbaïdjan, notamment les incidents ayant précédemment visé la population civile et les infrastructures critiques, constitue une preuve supplémentaire que la fermeture du corridor de Latchine est en fait une opération planifiée mise en œuvre par les autorités azerbaïdjanaises dans l'intention d'infliger

des dommages à la population civile et de créer une crise humanitaire à grande échelle dans le Haut-Karabakh. Les affirmations des autorités azerbaïdjanaises selon lesquelles aucune restriction n'a été imposée au corridor de Latchine sont tout simplement fausses et reflètent la pratique habituelle de l'Azerbaïdjan consistant à rejeter la faute sur les victimes pour tenter de nier toute responsabilité dans ses graves violations des obligations internationales en vigueur. Toute référence à des préoccupations environnementales de quelque nature que ce soit n'est rien d'autre qu'un faux prétexte pour justifier la poursuite d'une approche qui prive la population du Haut-Karabakh de ses moyens de subsistance et l'empêche de jouir de ses droits fondamentaux, en violation grave du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que d'autres instruments internationaux fondamentaux.

Ironie du sort, il est bien établi qu'en matière de libertés civiles et politiques, le bilan démocratique de l'Azerbaïdjan est l'un des plus mauvais au monde, avec des antécédents avérés de répression des manifestations et de détention de dizaines de prisonniers politiques pour les punir d'avoir exercé leur droit de réunion. L'idée qu'il puisse y avoir des militants de la société civile capables de lancer une campagne d'une ampleur et d'une portée similaires sans la direction et la supervision directes des autorités publiques est donc pour le moins invraisemblable. En fait, ces manifestants, qui défendent prétendument la cause environnementale, auraient formulé des revendications incompatibles avec la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020.

Il convient de noter que le blocus actuel du corridor de Latchine n'est pas un cas isolé, mais une nouvelle démonstration de la violence systématique orchestrée par les autorités azerbaïdjanaises dans le but de soumettre la population du Haut-Karabakh à un nettoyage ethnique. Cette année, nous avons informé les États Membres de l'interruption délibérée de l'approvisionnement en gaz du Haut-Karabakh par l'Azerbaïdjan, qui a duré plusieurs semaines, dans des conditions météorologiques difficiles. Nous avons également attiré l'attention des membres du Conseil sur le fait que l'Azerbaïdjan ne cesse de recourir à la violence contre les civils arméniens, y compris ceux qui participent à des activités agricoles, et d'exercer des pressions psychologiques sur la population des communautés frontalières au moyen de haut-parleurs et de cyberattaques parrainées par l'État. En outre, en conséquence de l'opération offensive menée par l'Azerbaïdjan, le village de Paroukh,

dans le Haut-Karabakh, a fait l'objet d'un véritable nettoyage ethnique.

Pour anticiper la prochaine série de contre-accusations du représentant de l'Azerbaïdjan concernant les soi-disant préoccupations environnementales, si l'Azerbaïdjan veut réellement qu'il soit procédé à une évaluation indépendante de la situation environnementale, on pourrait envisager de déployer une mission d'établissement des faits de l'ONU pour examiner la question.

En ce qui concerne la question des mines terrestres, je tiens à souligner que les activités y relatives, si elles existent, se limitent au territoire de l'Arménie, à des fins strictement défensives, car non seulement l'Azerbaïdjan menace régulièrement de faire usage de la force contre l'Arménie, mais continue également d'occuper illégalement plus de 140 kilomètres carrés du territoire souverain de mon pays.

En effet, si l'Azerbaïdjan voulait réellement qu'une évaluation globale de la situation dans le Haut-Karabakh soit menée, il ne bloquerait pas l'accès de la communauté internationale à la région. Je voudrais rappeler que pendant et après l'agression à grande échelle menée par l'Azerbaïdjan contre le Haut-Karabakh à l'automne 2020, l'Arménie et le Haut-Karabakh ont appuyé la visite de la mission des Nations Unies dirigée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, avec la participation d'autres organismes, afin que l'ONU et la communauté internationale puissent se faire une idée précise de la situation humanitaire, en matière de sécurité et de droits humains dans le Haut-Karabakh.

À ce jour, le déni d'un accès sûr et sans entrave au Haut-Karabakh pour la communauté internationale n'a servi qu'à créer une atmosphère qui permet de perpétuer et d'alimenter les mensonges et les inventions. Je confirme une fois de plus que l'Arménie est disposée à faciliter l'accès humanitaire afin de déployer des missions d'établissement des faits sur le terrain.

L'engagement collectif à ne laisser personne de côté n'a pas encore été tenu en ce qui concerne la population du Haut-Karabakh. Au moment où nous parlons, 120 000 personnes, y compris des femmes, des enfants et des personnes âgées, sont prises en otage par l'Azerbaïdjan dans le cadre d'une politique d'intimidation des civils appuyée par l'État. Le représentant de cet État est ici aujourd'hui pour déverser une nouvelle vague de mensonges et d'accusations afin de couvrir les violations flagrantes et massives des droits humains

commises sous le prétexte de manifestations organisées par de prétendus militants de la société civile.

L'Azerbaïdjan continue de faire fi des mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de Justice dans son ordonnance de décembre 2021, au titre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, en ce qui concerne ses obligations humanitaires à l'égard des prisonniers de guerre arméniens, ainsi que la nécessité de lutter contre les fréquentes déclarations antiarméniennes, y compris par les agents de l'État et les institutions publiques, entre autres mesures.

Les provocations incessantes et les actes d'agression de l'Azerbaïdjan ont fini par démontrer qu'en l'absence de mesures de responsabilisation énergiques, notamment l'application de sanctions, l'agresseur sera encouragé à continuer de mettre à l'épreuve la résilience et la détermination de la communauté internationale et du Conseil, à qui incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu de la Charte des Nations Unies.

Les affirmations faites par l'Azerbaïdjan selon lesquelles il a réglé le conflit du Haut-Karabakh par un recours massif à la force, aboli tous les droits collectifs de la population du Haut-Karabakh et même supprimé le nom même de ce territoire peuplé d'Arméniens depuis des millénaires démontrent clairement l'existence d'une politique génocidaire préméditée. L'Azerbaïdjan affirme que le conflit du Haut-Karabakh, qui est inscrit à l'ordre du jour de la communauté internationale depuis 30 ans, est devenu une question interne qu'il peut régler au niveau national. Les faits qui découlent des mesures prises par l'Azerbaïdjan, notamment l'imposition d'une peine collective à l'ensemble de la population du Haut-Karabakh, indiquent le contraire. L'engagement continu de la communauté internationale est le seul moyen de garantir les droits et la sécurité de la population du Karabakh.

Nous sommes conscients du fait qu'il existe des désaccords profonds entre les membres du Conseil en ce qui concerne la grave crise que traverse l'Europe. Nous sommes également conscients qu'en raison des problèmes énergétiques croissants, certains membres de la communauté internationale ont choisi de collaborer plus étroitement avec l'État azerbaïdjanais, qui est un exportateur d'hydrocarbures. Nous sommes cependant convaincus que cette collaboration ne peut pas, et ne doit pas, remettre en question les valeurs et les principes de justice, d'humanité, de dignité et de liberté,

et ne peut donc pas être menée au détriment des droits fondamentaux et de la sécurité physique de la population du Karabakh.

Dans les circonstances actuelles, nous demandons instamment au Conseil de sécurité de prendre des mesures pour exiger de l'Azerbaïdjan qu'il respecte pleinement les dispositions de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020 et débloque immédiatement et sans condition le corridor de Latchine en éliminant tous les obstacles à des transports et une communication sûrs, sécurisés et sans entrave ; déployer une mission d'établissement des faits dans le Haut-Karabakh et le corridor de Latchine afin d'évaluer la situation humanitaire sur le terrain ; et garantir l'accès humanitaire sans entrave des organismes des Nations Unies au Haut-Karabakh.

L'Arménie appelle le Conseil de sécurité à s'acquitter de sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, à prendre les mesures qui s'imposent et à condamner fermement les actes d'agression de l'Azerbaïdjan, qui constituent une menace existentielle pour la population du Karabakh et son droit de vivre librement et dignement à l'abri de l'oppression étrangère.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : L'Azerbaïdjan regrette profondément que le Conseil de sécurité soit exploité dans le cadre d'une campagne de manipulation, de déformation et de falsification menée par l'État arménien. Cet organe a été créé en tant que gardien de la Charte des Nations Unies et du droit international. Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures sont des pierres angulaires à cet égard. Pourtant, il est tout à fait inacceptable que cet organe continue d'être utilisé de façon abusive par certaines forces pour porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de mon pays.

Je voudrais tout d'abord apporter quelques précisions importantes en ce qui concerne la terminologie, car son utilisation précise est essentielle pour garantir le respect des droits souverains et des responsabilités des États en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Premièrement, il est indéniable que seuls les noms géographiques établis par les autorités nationales légitimes et compétentes en relation avec leur territoire souverain doivent être reconnus et utilisés à

l'ONU. Il convient donc de rappeler que ce que l'Arménie et certains membres du Conseil appellent à tort le « Haut-Karabakh » est un territoire souverain internationalement reconnu de l'Azerbaïdjan, qui a été occupé illégalement par l'Arménie pendant près de 30 ans – je souligne, près de 30 ans d'occupation arménienne. Cela a été constamment réaffirmé dans les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993). Le nom légal de cette région de l'Azerbaïdjan est désormais la région économique du Karabakh ou, en version abrégée, la région du Karabakh.

Deuxièmement, en ce qui concerne la situation relative à la route de Latchine, l'Azerbaïdjan rejette catégoriquement toutes les affirmations de l'Arménie comme étant complètement fausses, nulles et non avenues. La route de Latchine est située dans son entièreté en Azerbaïdjan, dans le district de Latchine, qui a été envahi et occupé par les forces armées arméniennes en mai 1992. La population de Latchine, soit plus de 77 000 habitants, a été contrainte de laisser derrière elle maisons et biens, et la ville et les villages environnants ont été pillés et incendiés par les forces armées arméniennes. Après la guerre de 44 jours qui a eu lieu il y a deux ans, et conformément au paragraphe 6 de la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020, le district de Latchine a été restitué à l'Azerbaïdjan, tandis que l'Azerbaïdjan s'est engagé à garantir la sécurité de la circulation des citoyens, des moyens de transport et des marchandises le long de la route de Latchine. Ni le Gouvernement azerbaïdjanais ni les manifestants n'ont bloqué la route de Latchine. Le régime de circulation des citoyens, des marchandises et des véhicules le long de la route reste inchangé, et les soldats de la paix continuent de remplir leurs fonctions pour la protéger. Des clips vidéo partagés sur les médias sociaux montrent le passage sans entrave de différents types de véhicules, notamment des ambulances et des convois humanitaires.

Les allégations quant aux prétendues conséquences humanitaires de la situation sont tout aussi mensongères. Il ne s'agit là que d'une énième manipulation éhontée de la situation par l'Arménie à des fins politiques évidemment malveillantes. Il n'y a aucune entrave à la fourniture de biens à l'usage des populations locales, ni à la prestation de services de santé de base.

Puisque la question a été portée à l'attention du Conseil, je voudrais saisir cette occasion pour rendre compte aux membres du cours des événements qui a fini par amener un groupe de la société civile à organiser une manifestation le long de la route de Latchine.

En violation du paragraphe 4 de la déclaration trilatérale signée il y a plus de deux ans, le 10 novembre 2020, l'Arménie refuse de procéder au retrait complet de ses forces armées et de ses groupes armés illégaux du territoire de l'Azerbaïdjan, où le contingent de maintien de la paix russe est temporairement déployé, et elle y poursuit des activités militaires illégales.

Tout en prêtant une importance humanitaire à la route de Latchine, l'Arménie l'a activement exploitée à des fins militaires, notamment pour assurer la rotation de ses forces armées et transférer des armes sur le territoire, en violation flagrante du droit international et du paragraphe 6 de la déclaration trilatérale.

En outre, en violation du paragraphe 1 de la déclaration trilatérale, qui engage les parties à mettre fin à toutes les hostilités, non seulement l'Arménie refuse de fournir une cartographie complète des centaines de milliers de mines qu'elle a posées sans aucun discernement sur les territoires de l'Azerbaïdjan qu'elle occupait, mais elle en a également posé de nouvelles sur le territoire de mon pays après le conflit.

Depuis le mois d'août, plus de 2 700 mines produites en Arménie en 2021 ont été détectées sur le territoire souverain de l'Azerbaïdjan. De toute évidence, ces mines ont été importées d'Arménie en passant par la prétendue route humanitaire de Latchine. Mercredi dernier, l'explosion d'une mine dans le district de Kelbajar, en Azerbaïdjan, a fait sept blessés et un mort. La zone où s'est produit l'incident est éloignée de l'ancienne ligne de confrontation, et les mines y ont été posées pendant le retrait des forces armées arméniennes du district de Kelbajar conformément aux dispositions du paragraphe 6 de la déclaration trilatérale. Au total, après la signature de la déclaration trilatérale, 276 citoyens azerbaïdjanais ont été victimes de mines ; 46 d'entre eux ont été tués, dont 35 civils. Le constat est sans appel : l'Arménie tente d'infliger le plus de pertes humaines possible pour entraver les grands projets de reconstruction de l'Azerbaïdjan dans les territoires libérés et empêcher le retour de centaines de milliers de personnes déplacées dans leurs foyers.

En outre, la route de Latchine a également été utilisée à mauvais escient pour permettre le trafic de minerais et d'autres ressources provenant des territoires de l'Azerbaïdjan où est déployé le contingent russe de maintien de la paix. Ce problème n'est pas nouveau. L'Azerbaïdjan a appelé à plusieurs reprises l'attention de la communauté internationale sur des preuves fiables et irréfutables faisant état d'activités économiques

illégalles à grande échelle dans les territoires anciennement occupés de l'Azerbaïdjan, en violation flagrante du droit international.

En l'occurrence, sur les 151 gisements de minerais identifiés dans ces territoires avant l'occupation, 52 sites ont été exploités pour la première fois entre 1993 et 2020. En outre, plusieurs des opérations minières antérieures au conflit ont été étendues et intensifiées. Outre le fait qu'il s'agit d'un acte illégal d'exploitation des ressources naturelles d'un État souverain, les opérations d'extraction minière et d'extraction en carrière ont été menées sans contrôle ni supervision environnementale, et notamment sans traitement des effluents ni remise en état des sites, au mépris flagrant des normes techniques en la matière. Cette situation a eu de nombreuses conséquences sur l'environnement, telles que la déforestation et la dégradation des terres, la pollution des rivières par des sédiments en suspension, ou turbidité, et la pollution chimique de l'eau, du sol et du biote.

Pour l'ensemble de la population azerbaïdjanaise, le pillage et la spoliation de nos richesses naturelles souveraines, ainsi que leurs lourdes conséquences environnementales, sont une source légitime de grave préoccupation. Depuis novembre 2020, l'exploitation illégale des gisements de minerais dans la zone de déploiement temporaire des soldats de la paix, notamment dans les gisements d'or de Gyzybulag et de molybdène de Demirli, n'a pas cessé, mais a pris au contraire encore plus d'ampleur. En plus d'être illégales en soi, ces activités provoquent de graves atteintes à l'environnement, polluant la zone et détruisant son écosystème fragile.

Hélas, bien qu'une feuille de route ait été convenue avec les responsables du contingent de maintien de la paix, il y a 10 jours, un groupe d'individus non identifiés a empêché des fonctionnaires du Ministère de l'écologie et des ressources naturelles de l'Azerbaïdjan, du Département chargé de l'immobilier du Ministère de l'économie de l'Azerbaïdjan, et de la société par actions de type fermé AzerGold, de procéder à des inspections sur place des gisements en question et d'évaluer les dommages et les risques environnementaux potentiels, y compris les répercussions sur les ressources en eau souterraine et de surface. Cet incident a suscité l'indignation légitime de la population et a conduit à des manifestations pacifiques de militants écologistes sur la route qui relie Latchine à Choucha, lesquelles se poursuivent à ce jour, les organes compétents de l'État

azerbaïdjanais se voyant toujours refuser l'accès aux sites en question.

En vertu de la déclaration trilatérale, la route de Latchine doit servir à des fins exclusivement humanitaires. L'utilisation abusive de cette route à toute autre fin, notamment pour des activités militaires illégales, telles que la pose de mines, ou pour le trafic des ressources naturelles de l'Azerbaïdjan, constitue une violation patente de la déclaration trilatérale et ne saurait être tolérée. L'Azerbaïdjan continuera à défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale, ainsi que les droits et la sécurité de ses citoyens, par tous les moyens possibles, dans le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Il est à noter que l'Azerbaïdjan tient à garantir à ses citoyens d'origine arménienne les mêmes droits et libertés que ceux dont jouissent tous les citoyens d'Azerbaïdjan, dans des conditions d'égalité et sans discrimination, conformément à la Constitution, à la législation et aux obligations internationales du pays. C'est une question interne, dans laquelle l'Azerbaïdjan ne permettra aucune ingérence extérieure.

L'Azerbaïdjan prend des mesures cohérentes pour favoriser le dialogue avec les résidents arméniens locaux, comme ce fut le cas lors de la construction d'une nouvelle route à Latchine, dans le cadre de l'exploitation du réservoir d'eau de Sarsang. Il faut soutenir et encourager davantage ces échanges. Toutefois, il semble que l'Arménie et certains pays tiers sont de plus en plus gênés par l'évolution positive de la situation sur le terrain et ont recours à toutes sortes de provocations pour attiser les tensions et saper le fragile processus de normalisation. La récente nomination dans la région azerbaïdjanaise du Karabakh d'un homme d'affaires de triste réputation, Ruben Vardanyan, qui n'a aucun lien avec cette région et est directement impliqué dans l'exploitation illégale des ressources naturelles de l'Azerbaïdjan, ainsi que l'intensification des actes de déstabilisation commis par certains acteurs extérieurs, en attestent clairement.

L'Azerbaïdjan est attaché à la paix, à la stabilité et au développement de la région. L'établissement de relations de bon voisinage entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan est essentiel à l'édification d'un Caucase du Sud sûr, stable et prospère grâce à une normalisation totale de la situation dans la région. La position de l'Azerbaïdjan à cet égard est claire, fondée sur des principes et cohérente, et elle repose sur le droit international et les pratiques internationales établies. C'est l'Azerbaïdjan qui, immédiatement après la fin du conflit, a pris

l'initiative d'un processus de normalisation des relations interétatiques avec l'Arménie sur la base de la reconnaissance et du respect mutuels de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des deux États à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues, au moyen notamment de la signature d'un traité de paix fondé sur ces principes.

Nous demandons de nouveau à la communauté internationale de convaincre l'Arménie de répondre à l'offre de l'Azerbaïdjan, de respecter les obligations internationales qui lui incombent, de mettre un terme à ses activités illégales, de cesser ses revendications territoriales et ses provocations politiques et militaires,

de renoncer à ses discours et à ses actes d'agression, de réparer le préjudice qu'elle a causé à l'Azerbaïdjan, et de participer de bonne foi à des négociations directes, afin de trouver des solutions diplomatiques et pacifiques à toutes les questions relatives aux relations interétatiques entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Nous exhortons une fois de plus les tierces parties à s'abstenir de prendre des mesures partiales et de faire des déclarations de parti pris, qui renforcent l'esprit revanchard en Arménie au détriment des perspectives naissantes d'une normalisation dans la région.

La séance est levée à 16 h 55.